

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées et de restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
27 Décembre 1876.

Chronique générale.

On ne considère aucunement, dans le monde officiel, les votes du Sénat comme une marque d'hostilité contre la Chambre des députés, vu le nombre de sénateurs de la gauche qui s'y sont associés.

On dit que quelques députés, dans des conversations particulières, auraient annoncé que si les crédits supprimés par la Chambre étaient maintenus en dernier ressort par le Sénat, ils se feraient un devoir de donner leur démission motivée sur ce que la représentation nationale n'est plus qu'une fiction.

La division de l'escadre de la Méditerranée qui se trouve au golfe Juan vient de recevoir l'ordre de se rendre immédiatement à Villefranche.

Un journal attribue à tort à M. Thiers une opinion identique à celle des sénateurs relativement aux droits de ceux-ci en matière de budget. M. Thiers pense au contraire que l'examen attentif des textes conduirait à une opinion contraire ; mais il ne croit pas opportun de soulever actuellement un débat à ce sujet, et il est d'avis qu'on accepte le terrain de conciliation offert par la commission sénatoriale.

Il faut plaindre le maréchal de Mac-Mahon d'être contraint, par la politique des gauches, d'adopter certains choix administra-

tifs qui sont en contradiction flagrante avec le programme dont l'exécution avait été confiée par les conservateurs au vainqueur de Magenta et de la Commune.

Quoique le nouveau secrétaire d'Etat de la justice ait paru, dans ces derniers temps, se séparer des radicaux, la nomination de M. Méline, appelé à se trouver en relations avec les évêques et les magistrats, produit la plus pénible impression, quand on se rappelle le rôle joué par cet ancien maire de Paris pendant les événements qui ont précédé les crimes de la Commune.

On se demande, avec anxiété, où le Maréchal et ses conseillers s'arrêteront sur cette pente fatale ?

Les amis de M. Jules Simon justifient leur patron des reproches qu'on lui a adressés, relativement à son acceptation de M. Martel comme collègue, en disant que celui-ci n'est que temporairement à la justice. Ils ajoutent que son successeur est déjà désigné. Ce serait M. Bardoux, qui prendrait le portefeuille dans un mois ou deux. — Très-aimable pour M. Martel.

La session ordinaire paraît décidément devoir s'ouvrir par la présentation d'un projet de loi, réformant toute notre organisation judiciaire. Ce projet émanerait de la gauche, mais serait accepté par le gouvernement. On comprend alors les espérances de M. Bardoux et les inquiétudes légitimes de la magistrature.

Les espérances qu'avaient conçues certaines personnalités politiques relativement à un changement dans le personnel judiciaire, sont aujourd'hui complètement déjouées par la fermeté du nouveau ministre de la justice, qui a déclaré qu'il ne se prêterait pas aux exigences qu'on formulait autour de lui, et qu'il aurait le même respect que M. Dufaure pour le personnel placé sous ses ordres. (Corresp. universelle.)

Une brochure intitulée : *La Guerre franco-allemande en 1878*, vient de paraître à Bruxelles. L'auteur de cet opuscule, le général Lamèche, prédit pour cette date la dévastation de la Belgique et l'annexion au vainqueur, si on ne prend immédiatement les mesures nécessaires, c'est-à-dire la création de trois escadrilles de guerre sur la Meuse, la Sambre et l'Escaut ; la construction de nouveaux forts à Anvers, destinés à protéger la ville contre un bombardement, fortifier les deux Nethe, et élever le contingent annuel de 3,000 hommes.

Cette brochure cause une vive émotion dans les cercles militaires et politiques.

Le gouvernement français a proposé aux Etats latins ayant adhéré à la convention monétaire de ne pas tenir la conférence qui devait se réunir le mois prochain à Paris, mais d'établir par un simple échange de déclarations que le nombre de pièces de cinq francs en argent à frapper dans chacun des Etats ayant adhéré à la convention reste fixé à la moitié de la somme préalablement arrêtée pour l'année courante. Le gouvernement italien a déjà adhéré à cette proposition.

En conséquence, les sommes à frapper par les différents Etats sont les suivantes : France, 27 millions ; Italie, 18 millions ; Belgique, 5 millions 400,000 fr. ; Suisse, 3 millions 600,000 fr. ; Grèce, 1 million 600,000 fr., qui donnent une somme totale de 55 millions de francs.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« Nous sommes dûment autorisés à démentir formellement le bruit d'après lequel le maréchal de Mac-Mahon aurait écrit personnellement au prince impérial d'Allemagne pour lui demander son intervention en faveur de la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1878.

» Jamais le Maréchal n'a écrit ou fait écrire en son nom pour demander quoi que

ce soit à l'Allemagne, et M. le général d'Abzac, en se rendant à Berlin pour affaires privées, n'était chargé d'aucune mission du Maréchal. »

M. Waddington vient de décider que les rapports fort intéressants des membres de la commission envoyée par le ministère de l'instruction publique aux Etats-Unis, à l'occasion de l'Exposition de Philadelphie, seraient distribués aux membres des deux Chambres avant la discussion du budget de l'année prochaine.

Dans la biographie des députés, publiée par le *Figaro*, voici la note consacrée au nouveau sous-secrétaire d'Etat :

« Jules Méline, député des Vosges, 39 ans.

» A fait pendant sa jeunesse l'édification de sa ville natale par une piété exemplaire, allant à la messe avec un livre énorme sous le bras. Plus tard, à Paris, membre d'une conférence religieuse de jeunes avocats et président d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Interpellé à ce sujet, il a rejeté cet excès de cléricalisme sur son frère, disant qu'on les avait confondus.

» Docteur en droit, instruit, intelligent, ambitieux, teint maladif, a épousé la fille d'un industriel des Vosges qui, de conservateur, en est devenu cramoisi, tout fier de son genre, dont il paie les frais d'élection. La belle-mère elle-même a passé au radicalisme depuis le mariage, mais on ne parle pas encore de partager les bénéfices de l'usine du Tillot avec les ouvriers. »

On espère, à l'extrême gauche, que M. Méline se montrera favorable à la proposition de rappel de M. Ranc, son ancien collègue à la Commune.

Un fait bien significatif, c'est qu'il ait été possible de prononcer le nom de M. Jules Favre pour la première présidence de la cour

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ESCLAVE ROMAIN.

I.

Toute la ligne de rues qui conduisait du mont Janicule au Forum était envahie par cette masse de désœuvrés que créent les grands centres de civilisation. Ce jour-là, l'oisiveté romaine s'était éveillée avec l'espérance d'une distraction ; elle comptait sur l'arrivée d'un immense convoi de prisonniers.

Les maîtres du monde avaient trouvé une nouvelle nation à réduire : ce coin de terre tout couvert de magiques forêts, et que protégeaient des dieux inconnus, était enfin soumis ; on allait voir ce peuple de l'Armorique, si merveilleux par sa force, si étrange dans ses mœurs, dans son culte, et c'était courbé sous la domination romaine qu'il allait apparaître.

Aussi, ce jour-là, tous les instincts du grand

peuple étaient-ils agités ; toutes ses curiosités en mouvement ! c'était à la fois un triomphe pour son orgueil, un spectacle pour son désœuvrement.

Parfois cependant, dans cette foule qu'amassait une même pensée, on entendait surgir quelques mots de regret ; c'étaient les plus pauvres qui s'attristaient au milieu de la joie publique de n'avoir pas quelques milliers de sesterces pour acheter un Armoricaïn !

Vers la quatrième heure (dix heures du matin), les promeneurs se rangèrent sur deux haies : le cortège de prisonniers commençait à passer sous la porte Aurélia et à traverser les rues de la ville.

Plus de six mille Celtes, portant tous au front la double attestation de leur liberté perdue, une couronne de feuillages et une indécible expression de douleur, défilèrent devant la nation souveraine.

Toutes les souffrances réunies se laissaient entrevoir dans leurs regards et dans leurs attitudes. Ils ne marchaient pas seulement le cœur brisé par d'inutiles désespoirs, les souffrances du corps venaient se joindre à celles de l'âme : la fatigue de la route et surtout l'influence d'un nouveau ciel les avaient épuisés.

Habités aux fraîches brises de l'Océan, au soleil voilé de l'Armorique, au silence des forêts, ils ne pouvaient supporter ni le soleil ardent de l'Italie, ni cette blanche poussière des chemins, ni ces cris de la foule.

Mais si, affaiblis par la lutte contre un nouveau climat, ils ralentissaient leur marche, le fouet du maquignon (marchand d'esclaves) leur rappelait promptement qu'ils n'avaient plus droit même au repos.

Je ne sais si la vue de tant de misères n'émut point secrètement ces Romains si avides de spectacle et de domination ; mais on n'aperçut dans la foule aucun témoignage de pitié : aucun œil ne se baissa, aucune plainte compatissante ne se fit entendre.

Quand une population entière se trouve sous le poids d'une calamité qui l'atteint d'un seul coup dans tous ses bonheurs, l'individualité de chacun s'efface pour ainsi dire dans ce malheur général, et tous les visages se ressemblent.

Cependant, parmi les milliers de victimes qui traversaient Rome, il s'en trouvait une dont la figure se montrait plus inquiète, plus souffrante encore que les autres, mais en même temps plus empreinte de dévouement et de courage.

C'était celle d'une femme d'environ trente-cinq ans, dont le regard ne quittait pas un enfant qui marchait droit à ses côtés.

Tout ce que le cœur d'une mère peut contenir d'angoisses était exprimé dans ce regard ; mais, outre la douleur qui se laissait voir également dans l'œil de chaque mère, on y trouvait je ne sais quelle sainte énergie et quelle sublime protection.

L'histoire de cette pauvre femme était à peu près celle de toutes ses compagnes.

Elle avait vu mourir à ses côtés son mari et l'aîné de ses fils ; puis, elle et le plus jeune avaient été faits prisonniers. Mais les pertes douloureuses qu'elle avait faites n'avaient diminué en rien l'activité de sa sollicitude maternelle ; elle oubliait ses chagrins pour ne songer qu'à son enfant.

Sans doute elle avait plus et mieux aimé que les autres, car il n'y a que les cœurs bien remplis de tendresse qui restent ainsi dévoués et forts aux heures d'agonie, et qui n'ensevelissent pas un amour sous les ruines d'un autre.

Cette femme s'appelait Norva.

Son fils Arvins, âgé d'une douzaine d'années, marchait silencieusement auprès d'elle.

Sa démarche ferme et grave, sa résignation muette, son expression calme attestaient fortement son origine. Les mains passées dans la ceinture de sa braie, la tête droite, l'œil triste, mais sec, il suivait, sans proférer une seule plainte, ceux qui marchaient devant lui !

Et cependant, il y avait encore, au milieu de sa jeune force, assez de la fragilité de l'enfance pour que ses pleurs ne pussent être accusés de faiblesse. Lui aussi sans doute puisait son courage dans la vue de sa mère ; car, quand leurs yeux venaient à se rencontrer, il portait la tête plus haut et appuyait le pied plus solidement sur la terre.

de cassation, en remplacement de M. Devienne, après sa mise en retraite.

Un pareil choix serait un coup terrible porté à la considération de la magistrature.

Une dépêche de Berlin laisse prévoir que l'empereur d'Allemagne visitera définitivement Metz et Strasbourg dans le courant du mois de mars prochain.

L'appel interjeté par les journaux le *Bien public*, la *République française*, la *Petite République française* et le *Peuple* contre le jugement qui les avait condamnés, sur la plainte de M. du Lac, à 2,000 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans trente journaux de Paris et de province, est venu vendredi devant la Chambre des appels correctionnels.

Les gérants desdits journaux ont fait défaut.

La décision des premiers juges a été purement et simplement confirmée par la Cour.

L'AFFAIRE MONTIJO.

A Lyon, l'affaire Montijo a été jugée. Le Censeur est condamné à 300 fr. d'amende et 300 fr. de dommages-intérêts; le Progrès à 300 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts. Insertion du jugement *in extenso* dans quatre journaux de Lyon, au choix des demandeurs, et dans les journaux condamnés.

M. Genton, défenseur des intérêts de la comtesse de Montijo, a déclaré aujourd'hui au tribunal que les dommages-intérêts qui pourront être alloués seront versés à la caisse des petites-sœurs des pauvres.

Etranger.

D'après un journal de Vienne, tous les officiers de la garnison de Berlin auraient reçu la semaine dernière l'ordre de se tenir prêts à toute éventualité de départ. Les services de la télégraphie de campagne ont également reçu le même avis.

ESPAGNE.

L'agitation des provinces basques est encore plus redoutable, attendu qu'elle est fomentée aussi bien par les libéraux que par les ultramontains du pays. Aujourd'hui leur mot d'ordre est : Indépendance vis-à-vis de l'Espagne romano-arabe, affranchissement complet, sans conditions, des races ibériques.

Pour arriver à leur but, les chefs du mouvement comptent, avec raison, sur une population docile, disciplinée, enthousiaste et *patiens laboris*. Au premier signal donné par la Junte forale, la Navarre et les pays basques sont prêts à recommencer la guerre. Cette fois-ci, ils sont résolus à ne s'appuyer ni sur don Carlos, ni sur le carlisme castil-

Il souffrait cependant cruellement, car il songeait au passé, et ses compagnons lui avaient fait comprendre ce que serait l'avenir ! Mais il sentait que ce passé renfermait encore pour sa mère de plus cuisants regrets; il devinait que l'avenir pèserait encore plus lourdement sur elle, faible et bientôt vieille, et il cachait avec soin ses propres maux.

La vue de Rome et de ses monuments n'opéra aucune diversion à la douleur de Norva; les riches palais, les superbes temples de la ville par excellence passèrent devant ses yeux comme des ombres; mais Arvins, que sa jeunesse mettait à l'abri de ces chagrins sans trêves qui forcent l'âme à creuser toujours le même sillon, fut frappé des merveilles qui se déployaient devant lui.

Son aspect resta aussi grave; mais peu à peu l'expression de tristesse qu'on entrevoyait derrière cette gravité fit place à l'étonnement.

Cette multitude de statues de marbre et de bronze, ces temples entourés de colonnes, et où le jour produisait tant de magiques effets, ces lignes de palais avec leurs riches vestibules frappèrent vivement l'enfant.

Il ne pouvait se lasser de voir, au milieu de ces magnificences de l'art, des centaines d'hommes se drapant dans la pourpre, ou que des chars dorés entraînaient avec la rapidité de l'éclair.

Mais, quand il arriva sur la place du Forum, son étonnement devint de la stupéfaction.

lan ou catalan. Leur mouvement sera purement et strictement national; c'est pour eux une question de race, et leur haine ou leur mépris pour cette administration rapace est au-dessus de toute expression.

Le capitaine-général des provinces basques, un proconsul à poigne que l'on a eu le grand tort de mettre en lieu et place de M. Martinez Campos, homme de conciliation, se trouve fort embarrassé; il se sent entouré, étouffé par un élément hostile et puissant qui le neutralise. Il a beau prodiguer l'or, les promesses et les menaces, il ne peut obtenir aucun renseignement, tandis que ses adversaires cachés sont au courant de tout ce qui se passe, même dans ses bureaux. Ce qu'il y a de plus terrible, c'est que les troupes en garnison dans ces fières provinces vont se pénétrant (se gangrenant, dit le rapport officiel secret) de l'esprit qui anime ces montagnards. C'est un peuple d'O'Connell luttant contre Madrid et ses camarillas avides, toujours affamées et jamais rassasiées.

BELGIQUE.

L'affaire de l'Union du Crédit belge n'est pas apaisée. Le commerce est dans un cruel embarras, à l'approche du nouvel an; car on sait que *presque tous les négociants* de la capitale déposaient à leurs valeurs, avaient des comptes-courants ou des crédits ouverts.

On commence aujourd'hui à en payer une faible partie à quelques-uns; si tous n'ont pas satisfaction avant le 31 décembre, la crise sera terrible. Déjà, on s'attend pour cette époque à un nombre considérable de faillites.

Le parquet siège en permanence dans les bureaux de l'Union; les livres sont vérifiés. Jusqu'à présent, il y a environ 7 millions de déficit; on croit qu'il sera plus élevé. Les sociétés, et ils sont nombreux, devront verser environ 10 0/0 du crédit qui leur était ouvert. La plupart avaient un crédit de 30 à 50,000 fr. jusqu'à 80,000 fr.

ITALIE.

Samedi, la Chambre italienne a voté 44 millions pour l'achat d'armes portatives, et c'est la seule mesure prise en ce moment si grave.

Au ministère des affaires étrangères on est complètement tranquille et on espère que si guerre il y a ce ne sera pas de sitôt, et qu'en tout cas l'Italie restera neutre, à moins qu'il ne survienne des événements qu'on ne peut prévoir.

L'impératrice Eugénie et le prince impérial continuent à recevoir beaucoup de marques de respect et d'affection. Les trois familles alliées aux Bonapartes, celles de Primoli, Gabrielli et Roccagiovine, ont donné trois soirées en l'honneur de ces augustes hôtes.

Le ministre des finances a présenté le projet budgétaire avec un excédant de 15 millions 336,617 fr. à l'actif, et samedi, après les votes du budget, la Chambre s'ajournera jusqu'aux premiers jours de janvier.

Tout ce que Rome possédait de plus beaux édifices était renfermé dans cette enceinte que surmontait le Capitole.

Les yeux d'Arvins couraient d'un temple à l'autre, des basiliques aux statues dorées, et partout c'était la même élégance, la même splendeur !

Le jeune Armoricain se demanda si tout ce qui l'entourait était bien véritablement l'ouvrage des hommes.

Arrivé au centre de la place, le cortège s'arrêta; c'était là que la séparation des prisonniers devait avoir lieu; là que chacun d'eux allait suivre le maquignon qui l'avait acheté à la république, jusqu'à ce que celui-ci le revendît, à son tour, au maître qui devait, pour ainsi dire, le baptiser esclave.

Arvins fut cruellement rappelé à la pensée de sa situation et de celle de sa mère en comprenant qu'ils avaient atteint le but de leur course.

L'espèce d'enchantement auquel il s'était abandonné pendant quelque temps disparut bientôt pour faire place à l'inquiétude.

Qu'allaient-ils devenir tous deux?... Auraient-ils un maître commun?... ou bien faudrait-il encore, à tant d'autres malheurs, joindre celui de la séparation ?

Ecrasés par la chaleur, les Armoricains, naguère si forts dans leur âpre atmosphère, s'étendirent sur les dalles de pierre qui pavait la place du Forum, cherchant avidement l'ombre de chaque édifice,

RUSSIE.
On vient de découvrir à Moscou une vaste conspiration socialiste dont les ramifications seraient encore plus étendues que l'ont laissé entendre les premières dépêches.

Toutes les mesures de précaution prises l'ont fait complètement échouer.

TURQUIE.

La nouvelle constitution ottomane.

Une dépêche particulière de Constantinople nous annonce que le sultan, devant ses ministres assemblés, a signé la constitution dont voici les principaux articles :

1° Tous les sujets de l'empire turc sont égaux devant la loi;

2° La liberté individuelle pleine et entière est garantie;

3° Un ministère solidaire et responsable sera constitué;

4° Le droit de pétition est accordé à tous les sujets du sultan;

5° Création d'une Chambre haute dont les membres seront choisis parmi de hauts dignitaires;

6° Création d'une Chambre basse dont les membres seront élus par tous les sujets de l'empire;

7° Tous les membres, tant de la Chambre haute que de la Chambre basse, seront inviolables pendant toute la durée des sessions;

8° La Chambre basse vote seule le budget;

Les articles non votés par elle ne pourront jamais être perçus;

9° Le sultan conserve le droit de nommer ses ministres, de dissoudre la Chambre basse, mais jamais la Chambre haute.

Tous les fonctionnaires de l'empire, à quelque grade de la hiérarchie qu'ils appartiennent, sont personnellement responsables de tous leurs actes.

Nous recevons de source certaine une communication qui nous ôte toute illusion sur la localisation de la guerre turco-russe, désormais inévitable, à la suite de l'avènement de Midhat-Pacha au grand-vizirat. L'occupation de la Bulgarie par l'armée du grand-duc Nicolas étant, dès à présent, malgré toutes les nouvelles contraires que les différentes agences expédient, un fait hors de discussion dans le monde gouvernemental de Saint-Petersbourg, la Russie cherche naturellement à s'assurer les derrières de son armée d'occupation.

A cet effet, elle envoie en Serbie l'une des fortes têtes de son armée, le lieutenant-général Nikitine, chef d'état-major de la conscription militaire de Wilna, l'une des plus importantes de tout l'empire. Le général Nikitine a pour mission d'envahir la Bosnie. Or, on sait d'une manière certaine que la Turquie dégarnit cette province à peu près complètement de ses troupes, se fiant sur une occupation par des forces austro-hongroises. Cette confiance n'est, dit-on, que faiblement justifiée pour le moment.

de chaque statue, et jusqu'à celle des plus frêles colonnes.

Cette fois, le hasard fut bon pour Norva et son fils; car il les plaça sous les grandes ombres que projetait l'immense figuier du lac Curtius.

La voix dure des maquignons ne tarda pas à interrompre ce court repos.

On fit signe aux prisonniers de se lever; on procéda à leur partage, et chaque esclave emmena avec lui son lot de prisonniers.

Arvins et sa mère ayant été acquis de la république par le même marchand furent conduits, avec une trentaine de leurs compagnons, dans une taverne, près du temple de Castor.

La vente définitive ne devait avoir lieu que quelques jours après, et lorsque les captifs seraient reposés; car les Romains ne voulaient que des esclaves sains de corps, beaux et vigoureux.

Cette santé, qu'ils payaient comme un objet de luxe, se fanait sans doute bien vite dans les épuisements de la servitude; mais, pendant sa durée, c'était du moins, pour les palais, une belle décoration dont la vanité des plus riches pouvait se faire gloire.

Maintenant donc qu'on avait fourni sa curée à l'orgueil national en lui montrant l'abandon d'une nation vaincue, il fallait songer à satisfaire d'autres exigences; il fallait parer la marchandise qu'on devait présenter aux acquéreurs; engrais-

Mais il ne subsiste, dans le monde diplomatique, aucun doute qu'une fois le général Nikitine entré avec les troupes serbes, il rencontrera, à une lieue plus ou moins rapprochée de la Dalmanie, des forces austro-hongroises. Et alors... qui sait ce qui peut arriver ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion du Premier de l'An, les réceptions par le Maire de Saumur auront lieu à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures à 3 heures. (Communiqué.)

CHAMBRE DE COMMERCE.

Le samedi 6 janvier aura lieu l'élection de trois membres de la Chambre de commerce d'Angers, en remplacement de MM. Max Ripard, Doué et Montrieux, parvenus à l'expiration de leur mandat.

Les électeurs des cinq arrondissements de Maine-et-Loire sont appelés à y prendre part.

Ceux de l'arrondissement de Saumur se réuniront au tribunal civil de Saumur, le samedi 6 janvier, de 11 heures du matin à 3 heures du soir.

Les assises de Maine-et-Loire, premier trimestre de 1877, s'ouvriront à Angers le 5 février prochain, sous la présidence de M. Bazin, conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

MM. Jousset et Lamarque, conseillers près la même Cour, sont désignés comme assesseurs.

La Compagnie d'Orléans munit toutes les gares de son réseau de fontaines Wallace, à l'usage des voyageurs.

DEPOT DE REMONTE D'ANGERS.

Le comité d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers procédera aux achats de chevaux, dans les localités ci-après, savoir :

A Longué, le vendredi 19 janvier, à onze heures;

A Saumur, le samedi 20 janvier, à onze heures;

A Doué, le lundi 22 janvier, à onze heures;

A Vihiers, le mardi 23 janvier, à neuf heures;

A Cholet, le mercredi 24 janvier, à neuf heures.

Les achats ont lieu au Dépôt, à Angers, tous les jours, à neuf heures du matin, excepté pendant l'absence du Comité.

LES SANGLIERS.

Nous racontions l'autre jour l'odyssée d'un sanglier dans les prairies de Nantilly. Il paraît que, la semaine précédente, plusieurs marçassins — on parle même d'une douzaine — chassés des bois de Fontevrault, auraient déjà fait irruption dans

ser le bétail... c'était là la noble science du maquignon.

Aussitôt que les Armoricains, parmi lesquels se trouvaient Norva et son fils, furent entrés dans la taverne dont nous avons parlé, on les entoura de mille soins; un repas abondant avait été préparé, et d'anciens esclaves furent chargés de veiller à leurs besoins.

(La suite au prochain numéro.)

Tout le monde a lu Cooper, tout le monde a lu Edgar Poë; mais combien d'autres écrivains américains d'un très-grand mérite et de genres opposés sont ignorés chez nous? La librairie Calmann-Lévy comble cette lacune en publiant les œuvres de Bret-Harle, remarquablement traduites par Th. Bentzon. Le volume qu'elle vient de mettre en vente, *les Nouveaux Récits californiens*, contient une série de nouvelles pleines d'une saveur originale, empreintes d'un puissant caractère de vérité et saisissantes dans leur énergique concision. Les nombreux admirateurs du grand humoriste américain retrouveront dans ce volume le même talent à la fois puissant et ingénieux qui a valu aux *Récits californiens* un si éclatant succès.

les environs de Saumur. Signalons seulement les deux qui ont donné lieu à quelques épisodes et dont la présence bien constatée est parvenue à notre connaissance.

Le premier de ces animaux traversait la Loire, à Montsoreau, au moment où le passeur de cette localité venait de quitter avec sa barque la rive opposée. Celui-ci se dirige vers le sanglier qu'il venait d'apercevoir au milieu du fleuve. N'ayant pour arme que la bourse dont il se sert pour conduire son bateau, il en assène plusieurs coups sur la tête du marassin, qu'il finit par assommer et retirer de l'eau, terminant ainsi cette pêche singulière.

Notre passeur emporta l'animal à Gaure et le vendit en détail, au prix de 2 fr. le kilo, aux habitants de Varennes.

La chasse du second sanglier eut lieu sur le territoire de la commune de Villebernier. Après avoir probablement traversé la Loire, il sortait des querriers situés en deçà de la propriété de Plaisance, à environ trois kilomètres de Saumur. Plusieurs personnes le virent sur la grande route, au moment où il allait s'élancer dans la vallée.

Poursuivi par un certain nombre d'habitants, l'animal se livre à une course assez accidentée, franchissant les chemins, les fossés, les jardins, les champs de blé et les guérets. Il passe près du château de Launay et ne tarde pas à arriver à la limite des communes de Villebernier et de Saint-Lambert-des-Léveés, au lieu appelé le Carrefour.

Là, le malheureux sanglier, acculé par des chiens auprès d'une maison et cerné des autres côtés par les hommes qui le poursuivaient, se précipite par la seule issue disponible, c'est-à-dire dans le jardin entouré de murs d'un honorable conseiller municipal de la commune de Saint-Lambert : une fois dans cet enclos, où il commet de nombreux méfaits, l'animal se trouve prisonnier ; plusieurs coups de fusil sont tirés sans succès sur le pachyderme. Enfin, au moment où il revient vers la porte d'entrée, un nouveau coup de feu, tiré par le propriétaire du jardin, le renverse dans l'allée. Les autres chasseurs improvisés l'achèvent avec des bâtons ; l'un d'eux lui perce le cœur avec un sabre : c'était le coup de grâce.

Le marassin dont on venait de se rendre maître avec tant de peine fut porté à Saumur et vendu à l'une des cantines de l'École de cavalerie.

Angers. — On lit dans le Patriote :

« On s'est quelque peu disputé — et même cogné — dans la nuit de dimanche à lundi. — Les réveillonneurs ne sont pas toujours de bonne composition. Sur le quai Ligny, notamment, vers trois heures du matin, on s'est bûché avec ardeur.

» Dans les environs, un passant inoffensif s'est vu enlever par quelques mauvais plaisants son chapeau — un chapeau neuf !

» On parle même d'une agression plus sérieuse, mais nous n'avons aucun détail sur cette dernière affaire. »

Nous lisons également dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Angers est une ville calme et paisible ; bientôt pourtant, pour peu que les coups de couteau ou les arrestations nocturnes continuent, nul ne voudra plus y circuler dans les rues, passé dix heures du soir, qu'avec un canon Krupp à la ceinture.

» Dimanche soir, M. A., pianiste au Grand-Théâtre, regagnant son domicile peu après la représentation, a été subitement entouré sur les quais par plusieurs individus, enlacé, bâillonné et dépouillé d'une somme de 35 fr. qu'il avait en poche.

» Dimanche, c'était la nuit de Noël et du réveillon... mais cela n'est pas pour les agresseurs une atténuante suffisante.

» De visu, chacun à Angers a pu le constater, les quais, les abords du Cirque et du pont du Centre sont le soir le rendez-vous de gaillards que l'on aime peu à rencontrer sur sa route à une heure avancée de la nuit : une surveillance particulière exercée en ces parages serait bien accueillie de toutes les personnes obligées de traverser les ponts passé neuf ou dix heures du soir. »

Tours. — L'Union libérale annonce qu'elle est poursuivie pour avoir publié un article diffamatoire contre M^{me} la comtesse de Montijo, mère de l'ex-impératrice.

L'affaire viendra à l'audience du tribunal de police correctionnelle vendredi prochain 29 décembre.

M^e G. Lachaud fils, du barreau de Paris, assisté de M^e Soloman, avoué à Tours, plaidera pour M^{me} la comtesse de Montijo.

Nantes. — Le Phare de la Loire dit qu'il a reçu une assignation, à la requête de M^{me} la comtesse de Montijo, à comparaître le 25 janvier prochain, à l'audience du tribunal de première instance de Nantes, jugeant en police correctionnelle, pour avoir reproduit, d'après les journaux de Paris, un article (du 28 septembre 1834) de la *Gazette des Tribunaux*.

Un arrêt qui intéresse les propriétaires de chiens :

Il n'y a divagation des chiens, dans le sens de l'article 475, § 7 du code pénal, que quand le chien est abandonné et sans maître pour le diriger et le surveiller. Le procès-verbal qui constate que son rédacteur « a vu le prévenu et son chien traversant un champ, » loin de constater un abandon de chien, constate, au contraire, la présence simultanée du maître et du chien, et par conséquent la surveillance du maître. En présence d'une telle constatation de fait, c'est à tort que le juge de police condamne ce prévenu pour avoir laissé divaguer son chien. (Arrêt de la cour de cassation.)

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 24 décembre 1876.

Versements de 75 déposants (13 nouveaux), 12,556 fr. c. c.

Remboursements, 6,934 fr. 65 c.

Faits divers.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres.

On écrit, en effet, de Saint-Pierre (Martinique) que la nouvelle de la hausse des sucres en Europe y a produit une joie universelle. Jour par jour les négociants sont tenus au courant de la situation sur les divers marchés et suivent d'un œil jaloux la progression ascendante.

Notre colonie va donc enfin sortir de son état de marasme. On l'espère d'autant plus que la récolte s'annonce sous les meilleurs auspices.

Il n'y a qu'une seule ombre au tableau, c'est le manque de travailleurs.

L'administration n'a alloué aucun crédit pour l'émigration en 1877. Mais le mal est encore réparable, et l'on nous assure que le gouverneur de la colonie, le contre-amiral de Kergrist, va prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'arrivée des coolies à la Martinique.

On commence à parler dans le monde savant de la découverte d'un nouveau mélange qui, par ses propriétés explosives, laisserait bien loin derrière lui la nitro-glycérine.

S'il faut en croire les on-dit, ce produit serait obtenu par un mélange dont le potassium serait la base. Il aurait l'avantage, une fois convenablement préparé, de pouvoir être transporté sans danger et de ne pas faire explosion au moindre choc, comme le picrate de potasse, dont on se rappelle les terribles effets, place de la Sorbonne, dans les magasins de M. Fontaine.

On ajoute même que ce mélange, sous un poids bien inférieur à celui de la poudre, pourrait remplacer celle-ci dans la confection des munitions de guerre.

Dernières Nouvelles.

Chacun croit aujourd'hui, dans le monde parlementaire, que l'article 8 de la loi du 24 février 1875 étant mal rédigé et obscur au point de donner lieu à des interprétations entièrement différentes, le meilleur moyen de sortir d'embarras serait de le soumettre à une révision. La révision partielle étant parfaitement légale, le Maréchal-Président a déjà été consulté sur l'usage d'un droit qui paraît préférable à une dissolution.

Constantinople, 26 décembre.

Les armements sont poussés avec la plus grande vigueur. Une levée en masse de tous

les hommes valides de 16 à 45 ans est sur le point d'être ordonnée à Constantinople.

Vienne, 26 décembre.

Si les représentants plénipotentiaires réunis à Constantinople ne sont pas convoqués en séance plénière avant la fin de la semaine, ils adresseront à la Sublime-Porte une mise en demeure d'avoir à convoquer dans un délai de dix jours une nouvelle séance plénière de la conférence.

Si la Porte ne faisait pas droit à cette demande dans le délai stipulé, les plénipotentiaires quitteraient Constantinople pour se rendre à Vienne, où un congrès aurait alors lieu.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 26 décembre 1876.

L'extrême agitation des actions du Crédit foncier de France a formé le contraste le plus frappant avec le calme profond dans lequel se sont tenues les autres valeurs, même celles qui avaient été si mouvementées la semaine dernière. De 637.50, le Crédit foncier a été brusquement précipité à 627.50. Il s'est relevé tout aussi brusquement à 640 et a clôturé au environs de ce cours en baisse sensible sur samedi. Il ne circulait aucun bruit nouveau de nature à justifier ces violentes soubresauts. Les obligations égyptiennes n'ont subi que des oscillations insignifiantes autour de 250. Le 5/0/0, qui avait perdu le cours de 106 sur le boulevard pendant les jours de fête, n'a pas pu parvenir à le reconquérir, il a fermé à 104.95 en baisse de 0.12 1/2. Le 5/0/0 était un peu plus offert, il a fini à 70.55, après avoir fait 70.45 au début de la bourse. Très peu d'affaires sur le 5/0/0 italien dans les environs de 70.50. On a laissé reposer les valeurs du groupe du Crédit mobilier espagnol. Les actions de cette société et de la Compagnie transatlantique clôturèrent comme samedi. Les actions des chemins de fer français n'avaient guère que des cours nominaux.

Que donnerais-je pour étrennes? Telle est la question à l'ordre du jour. La plupart du temps, on s'arrête à des futilités qui, de même que les roses du poète, ne durent, hélas ! que l'espace d'un matin...

Un présent vraiment artistique, — le rêve de toutes nos aimables lectrices, — présent qui, chaque jour, vient rappeler mélodieusement le souvenir du donateur, c'est la collection des œuvres de Jules Klein, dont on connaît les triomphes et la popularité : *M^e Printemps, Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Cuir de Russie, Pazza d'Amore, vases; Truite aux Perles; Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas; France Adorée, marche nationale; Radis-Roses, mazurka; — Rayons Perdus, Soupir et Baiser, mélodies, — et Jules-Klein-Quadrille, le grand succès parisien.*

Prix de chaque œuvre : Piano seul : 2 fr. 50 c. — A 4 mains : 3 fr. — Edition simplifiée : 2 fr. 50 c. — Mélodies : 1 fr. 70 c. — Quadrille : 2 fr. — Valse chantées : 2 fr. 50 cent. (*Cerises Pompadour, Pazza, Fraises au Champagne.*) — Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à COLLEMBIER (Éditeur de Catimini, valse célèbre de R. de Vilbac), rue Vivienne, 6, à PARIS.

Marché de Saumur du 23 décembre.

Froment (l'ha) 77	21	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	Huile de lin.	50	—
Seigle.	75	Graine treffe	50	90
Orges.	65	— luzerne	50	90
Avoine h. bar.	50	Foin (dr. c.)	780	100
Fèves.	75	— Luzerne	780	70
Pois blancs.	80	— Paille	780	90
— rouges.	80	— Amandes	50	—
Grains de lin.	70	— Cire jaune.	50	250
Farine, culas.	157	— Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza.	65	— qualité (52 k. 500)	63	—
Chenevis.	50	— 2 ^e	—	—
Huile de noix.	50	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	» à 75
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 55
Id. 1876.	1 ^{re} id.	150 à 200
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 75
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 45
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 60
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 55
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 45
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 68
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à 43
Id. 1875.	2 ^e id.	» à 40
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à 50
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 48
La Vienne, 1875.	—	» à 40
Id. 1875.	—	» à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1875.	—	» à 100
Id. 1876.	—	» à 115
Champigny, 1875.	—	» à 125
Id. 1876.	—	» à 140
Id. 1876.	—	» à 200
Id. 1876.	—	» à 130
Varrains, 1875.	—	» à 100
Varrains, 1876.	—	» à 115
Bourguell, 1875.	—	» à 110
Id. 1876.	—	» à 85
Id. 1876.	—	» à 140
Id. 1876.	—	» à 120
Restigné 1875.	—	» à 90
Id. 1876.	—	» à 115
Chinon, 1875.	—	» à 80
Id. 1876.	—	» à 70
Id. 1876.	—	» à 120
Id. 1876.	—	» à 115

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES.

Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continus, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal ! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle ! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans ; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invinciblement salubre, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N^o 70,410.
Usine de Granvillers (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalescière*, et que sa santé et son développement ont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N^o 85,410.
Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875.

Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente *Revalescière*. Dès le premier jour que je le nourrissais à la *Revalescière*, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux. ELISA MARTINET ALBY.

Cure N^o 65,910.
Londres, 2 juin 1866.

Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la *Revalescière Du Barry*, laquelle au commencement nous étions forcés d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels l'enfant a été entièrement nourrie avec la *Revalescière*, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays. J'ai l'honneur, etc. CHARLES MURRAY.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

VENTE

Pour cause de cessation d'affaires,

MARCHANDISES D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE et ORFÈVRES.

M. PICHÉRIE-BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écarter à un très-grand rabais. A l'occasion des Étrennes, M. PICHÉRIE a établi un magasin de pendules rue Saint-Nicolas, maison Rousseau.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	671	95	
4 1/2 % jouiss. septembre.	101	30		Crédit Mobilier	134	30	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	677	80	2 50
5 % jouiss. novembre	102	10		Crédit foncier d'Autriche	470			Société autrichienne, j. janv.	518	75	5
Obligations du Trésor, t. payé.	495			Charentes, 200 fr. p. j. août.	234	2	50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	20		Paris, jouissance nov.	618	75					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	190	25		Est, jouissance janv.	907	50	1 25				
1863, 4 %	385			Midi, jouissance juillet.	791	25	1 25				
1869, 3 %	385	50		Nord, jouissance janv.	1280						
1871, 3 %	375			Orléans, jouissance octobre.	1050						
1875, 4 %	488	75	1 75	Ouest, jouissance juillet, 65.	675						
Banque de France, j. juillet.	3705			Vendée, 250 fr. p. j. août.	1320						
Comptoir d'escompte, j. août.	685			Société immobilière, j. janv.	16						
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	345			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	357	50	2 50				
Crédit foncier colonial, 250 fr.	379										
Crédit foncier, act. 500f. 250p.	645										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'hiver, 25 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	3 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
9	— 45 — — — — —
9	— 1 — — — — —
1	— 36 — — — — —
4	— 10 — — — — —
7	— 15 — — — — —
10	— 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.
9	— 40 — — — — —
12	— 40 — — — — —
4	— 44 — — — — —
10	— 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h 45.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 14 janvier 1877, heure de midi.

A Saumur, en l'étude de M^e ROBINEAU,

DES BIENS

Ci-après désignés, situés commune de Varrains,
Appartenant aux enfants Louis Duveau-Girard.
1^e Une maison, près la gare du chemin de fer, — écuries, — caveaux, — pressoir et cuve, — clos de vigne de 50 ares.
2^e Onze ares de pré, dans la Prée-des-Perchers.
3^e Onze ares de pré, au même lieu.
4^e Et 27 ares 50 centiares de pré, dans la Prée-de-Varrains.
On pourra traiter avant l'adjudication.
Voir les placards apposés. (683)

Etude de M^e BURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA MÉTAIRIE

LA PELLETRIE

Située commune de Trèves-Cunault, composée de bâtiments, terres labourables, vignes et bois, contenant 86 hectares.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BURDAIS, notaire à Gennes. (646)

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Comprenant deux maisons de maître, cinq corps de ferme et divers morceaux détachés; le tout d'une contenance approximative de 44 hectares, sis en les communes de Saint-Clément-des-Lévées, les Rosiers, la Menitrué, Saint-Mathurin-sur-Loire et Longué.
Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DEGREZ, dépositaire des titres de propriété. (613)

A CÉDER

UN MAGASIN DE PARAPLUIES

Exploité par M^me V^e PICARD-OGER,

OU A LOUER

Seulement la maison,
Rue du Portail-Louis, n^o 52.

APPARTEMENT

ET CAVE

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

S'adresser à la Retraite. (644)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12.

Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur.
S'adresser à M. FERBU père.

BACCALAURÉATS

Ecoles du Gouvernement.

L'Institution Chevallier, rue du Cardinal-Lemoine, 63, à Paris, qui avait fait recevoir cent dix-huit élèves aux divers baccalauréats, pendant l'année scolaire 1874-1875, et cent vingt-et-un dans l'année scolaire 1875-1876, compte cinquante-neuf admissions dans la seule session de novembre 1876; ce sont :

Sciences. — MM. Belhomme, Bernard (Gabriel), Bourgerie, Collombier, Delatre, Byrat, Gendron, Gonas, Guépratte, Jeanson, Labeuski, Levy, Lorin, Mancau, Morin (Eugène), Morin (Charles), Neuville, Parson, Péchin, Spitzer, Tremblay, Truelle.

Lettres. — MM. Abavent, Aldebert, Andrieux, Billard, Camuset, Cantuzène, Cavé, Chamerois, David, Denoist, Derecq, Dreyon, Guérin, Havard, Issaurat, Lalé, Le Pesqueur, De Lospinay, Lormand, Maendil, Maloizel, Marçais (Louis), Marliat, Meunier, Migault, Noblesse, Perdrix, Pinto, Radanne, Robin, Scheurer, Seignobos, Siffait de Montcourt, Tétard, Touzery, de Venzel, Vilcoq.

Cours spéciaux pour la session d'avril. — Préparation à Saint-Cyr et à l'Ecole centrale.

NOTA. — Le prospectus et le tableau des cours de l'Institution sont envoyés (franco) aux personnes qui en font la demande, rue Cardinal-Lemoine, 63.

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER

SUCCESSEUR,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.
Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

GRAND HOTEL DE LONDRES

A SAUMUR.

M. MÉE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants qui circulent ne sont pas fondés, et que, loin de quitter prochainement l'HOTEL DE LONDRES, il vient au contraire de renouveler son bail pour une période de quinze années.

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (873)

Quai de Limoges, 61, A SAUMUR.

CHALOPPIN

SERVICE DE TABLE

Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.

Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur.

Ecrire à M. Pierre ROWELL, 12 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

COFFRES-FORTS TOUT EN FER
Incombustibles
HAFFNER, PIERRE
20 Médailles d'honneur.
10, 12 et 14, Passage Jouffroy, PARIS.
Envoi franco de dessins et prix-courants.
Dépôt chez M. MEGRET-GIRARD, quincaillier à Saumur. (538)

LE PROPAGATEUR DE SAINT-JOSEPH, parvenu à sa 15^e année et trois fois béni par N. S. P. le Pape Pie IX, continue de paraître le 15 de chaque mois, en un livraisons de 64 pages in-12 compactes. Tirage : 25,000.
— Prix : 2 fr. 50 par an.

L'APOSTOLAT DES ENFANTS DE MARIE paraît le 25 de chaque mois, en un livraisons de 48 pages in-12, ornée d'une belle gravure. Tirage : 10,000. — Prix : 3 fr. par an, et 2 fr. 50 pour les abonnés du Propagateur.

ALMANACH ILLUSTRÉ DE PIE IX, 256 pages, 20 belles gravures. 50 c.

ALMANACH DE TOUT LE MONDE, 256 pages, 50 c. franco. — La douzaine assortie, 5 fr. — Le cent, 30 fr., franco.

LE CONSEILLER DES FAMILLES, littérature, travaux à l'aiguille, approuvé et recommandé pour les pensionnats, paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, par livraisons de 32 et 16 pages in-4^e à deux colonnes, avec de nombreuses annexes : planches, gravures, patrons, etc. — Prix : 12 fr. par an, et 10 fr. seulement pour les personnes abonnées à la fois au Propagateur et à l'Apostolat.

On s'abonne à la Librairie Catholique PERRIS FRÈRES (nouvelle maison à Paris), BOURGUET-COLAS et C^o, successeurs, rue Saint-Sulpice, 38, et chez tous les libraires.

NOTA. — On est instamment prié de ne pas confondre le Propagateur de Saint-Joseph avec une publication périodique nouvelle sur Saint-Joseph, qui met dans son titre le mot de Propagateur et est poursuivi devant les tribunaux pour usurpation de titre et concurrence déloyale. (640)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

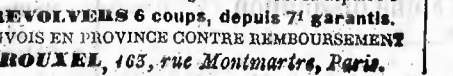
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

ÉTRENNES UTILES

FUSILS DE CHASSE à bascule 2 coups depuis 54^e garant.

ARTICLES DE CHASSE



Joli Porte-Cigare Revolver depuis 25^e REVOLVERS 6 coups, depuis 7^e garantis. ENVOIS EN PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT. ROUEL, 163, rue Montmartre, Paris.

ÉTRENNES 1877

A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le

15 JANVIER

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

54 et 55, rue Saint-Jean, à Saumur.

Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que :

Fourrures, Foulards, Cravates, Bonneterie, Capelines.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 4,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier : Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 O/O l'an, soit 10 c. par cent francs.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^m V^e LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^m V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT

1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.
UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.